

LE LOGIS DU SOLEIL

M. FARJON - G. VIDAL

Lorsqu'en venant d'Alès, on arrive à Sommières (ou plus exactement à Villevieille) au rond-point du grand pin, on aperçoit à droite, avant de s'engager vers le pont, un ensemble de bâtiments appelé "Le Mas Franc".

Non qu'il existerait des "mas menteurs", mais parce que celui-ci a appartenu à une famille Franc, dont plusieurs membres ont tenu à Sommières une auberge nommée "Le logis du Soleil".

On aurait oublié cette hostellerie, fermée dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, sans l'intérêt amusé que lui a porté Achille Bardon.¹ Nous puiserons largement dans son texte.

Ce licencié en droit est surtout connu pour avoir publié une « *histoire d'Alais* », véritable œuvre de bénédictin, bourrée de documents mais étincelante d'aperçus ingénieux et d'observations originales, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres... honora de la quatrième des mentions accordées

¹ Receveur de l'Enregistrement, né et mort à Nîmes, (1843-1900), élu à l'Académie de Nîmes dont il deviendra le président.

aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France ».²

« *Curieux de savoir... et passionné pour les sciences historiques... (il) recueillait dans toutes les villes où l'Administration fixait sa résidence, les documents les plus intéressants sur leur histoire, leurs mœurs et leurs usages. C'est ainsi que des documents trouvés à Sommières lui fournirent le sujet de deux spirituelles études : L'Orphéon et le logis du soleil, de Sommières...* »³

Bibliothèques, archives publiques ou privées, études de notaires, tout était fouillé et utilisé. Malheureusement, nulle mention n'est faite des sources utilisées ; nous citerons donc de confiance Achille Bardon qui a recueilli « *quelques détails sur ces deux belles choses qui appartiennent désormais à l'histoire de Sommières.* »⁴

La recherche généalogique menée aux Archives de Sommières nous apprend la naissance, le 17 novembre 1661, de Ozias FRANC, fils de Ozias et de VOULOUX Anne, ainsi que le mariage, en février 1697, de Jacques Franc, son frère, qualifié d' « *hostelier* ».

Sur un plan daté de 1672, une parcelle porte le nom de « *ozias franc* ».

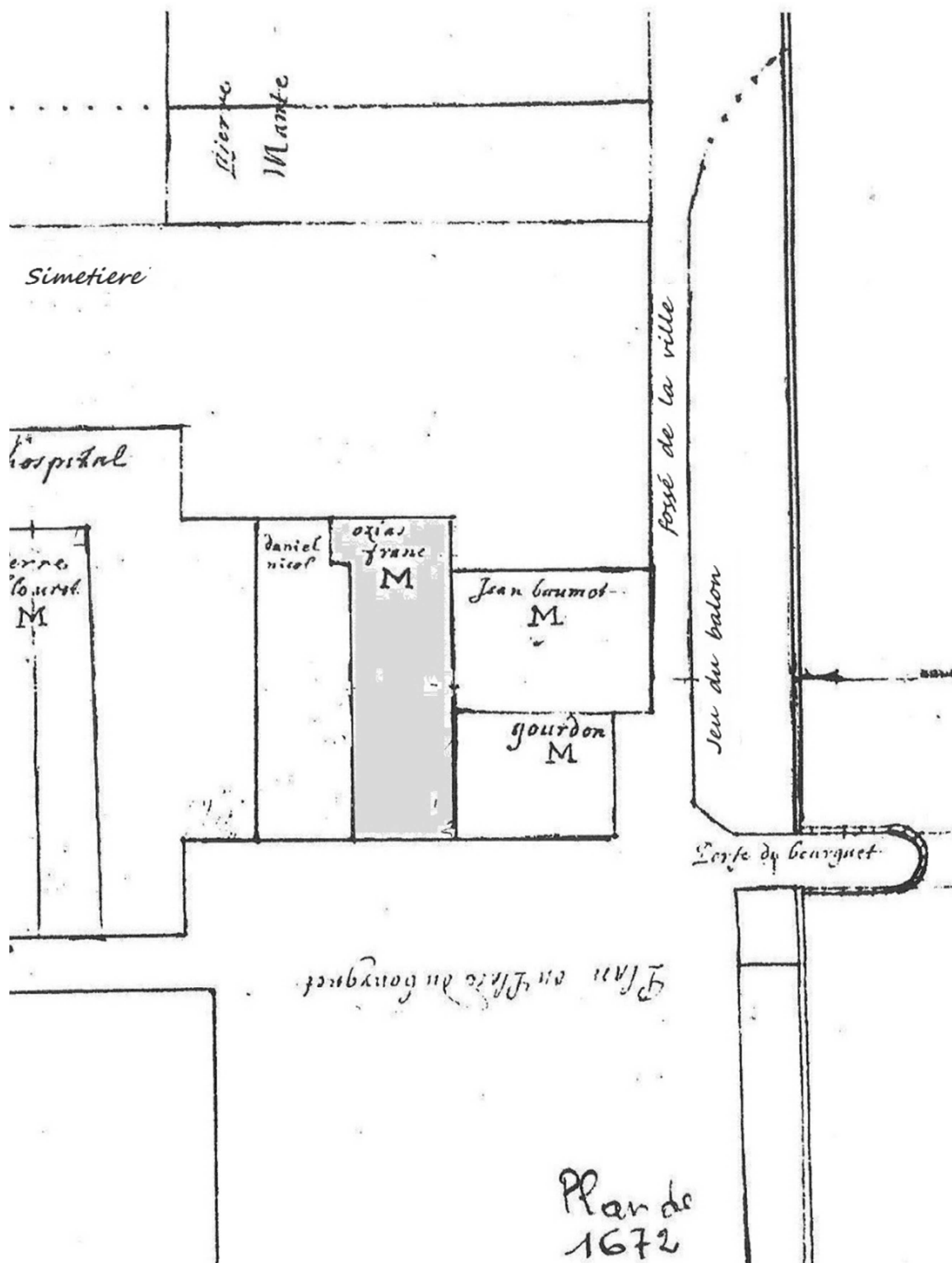
Sans doute Ozias et Anne tenaient-ils déjà l'auberge, située sur le « *Plan ou Place du bourguet* », l'actuelle Place de la République, au débouché du « *grand chemin qui va de Sommière a alés* ». Cette supposition est étayée par l'article d'Achille Bardon, écrit en 1878 et qui commence ainsi : « *Il y a plus de 200 ans, dès que le valet d'écurie entendait retentir sur le chemin*

² J. Simon : « Catalogue du legs Achille Bardon »

Catalogue de la Bibliothèque de Nîmes B 301896101-017-1-CAT-06

³ idem

⁴ A. Bardon : « L'Orphéon et le logis du soleil, de Sommières ». L'étude sur L'orphéon est parue dans le bulletin SSH n° 8.



La parcelle appartenant à "ozias franc" est grisée sur ce plan, celle marquée « gourdon » correspond à peu près à l'actuel bureau de poste.

A.D.30

d'Aujargues le pas d'un cheval... il appelait "l'hoste du logis du Soleil", en train de faire sa partie au jeu de ballon, ou de mettre à la broche quelque bonne volaille, ou de soutirer du vin.

Celui-ci, "Osias Franc"⁵, n'avait pas la prétention de recevoir les grands personnages... mais la suite, les valets et les chevaux étaient son lot. »

Dans ses recherches, A. BARDON a eu accès à un "carnet" qui fut pour lui une mine de renseignements sur le "ménagement" de l'auberge :

« À cette époque la fortune de l'hôtelier n'était pas considérable ; le "logis" n'était pas à lui ; il payait une rente de 12 livres⁶ par trimestre à Rigal, son propriétaire. C'était le prix de la ferme depuis 1658. En 1682, le nouveau maître, Saint-Martin, fit quelques agrandissements et augmenta le prix de la rente de trois livres... Tout augmentait ; depuis 1662, chaque muid de vin rouge ou blanc qui pénétrait dans la commune supportait un impôt de six livres. Heureusement, Ozias Franc avait acheté des propriétés qu'il faisait cultiver avec goût, notant de sa propre main si la taille des vignes s'effectuait en lune vieille ou en lune nouvelle.

Le père d'Ozias Franc était "facturier de laine" ; il marchait donc de pair avec les tanneurs, les épiciers, les ingénieurs et les potiers d'étain, au-dessus des laboureurs, des simples cardeurs et des potiers de terre. »

Le carnet d'Ozias était essentiellement un livre de comptes. Chaque jour, toutes les recettes, toutes les dépenses y étaient notées :

- prix du coucher, gradué à l'importance du voyageur, 5 sols en moyenne.

⁵Orthographe d' A.Bardon. Nous adopterons celle des registres (et de la bible, les Franc étant déclarés R.P.R., appartenant à la Religion Prétendue Réformée).

⁶ Au XVII^{ème} siècle, 1livre vaut 20 sols (ou sous) et 240 deniers. Une vache vaut autour de 50 livres, un cochon, quinze, un mouton, cinq.

- prix des repas: de 6 à 16 sols en moyenne, suivant la carte.
- prix des denrées : une paire de pigeons, 9 sols, un lapin, 10 sols, une poule, 12 sols, la salmée⁷ de blé, 23 livres.

« Si “Sans-Façon”, “La Jeunesse”, “Champagne”, “L’Étoile”, lui empruntaient une pièce de quinze sous, c’était inscrit ; s’il recevait “une pièce qui n’était pas bonne”, il écrivait le nom du coupable pour la lui rendre... Ayant prêté onze écus blancs de trois livres six sols “qui font trente-six livres six sols” et son frère ayant acheté au même individu treize livres et un quart de soie “à six livres la livre de soye”, il établit la compensation et paye le surplus au vendeur. »

« Ozias acquittait régulièrement la redevance d’une livre dix sols due par lui pour les gages des pasteurs de l’Église de Sommières », nous précise A. BARDON. Mais à la révocation de l’Édit de Nantes, Ozias et sa famille ont été obligés de se convertir : « N’allaient-ils pas parfois “au désert” entendre la voix des pasteurs bien-aimées ? Le registre si minutieux n’en fait pas mention, on le comprend sans peine. »

Les religionnaires étaient réputés être “bons ménagers de leurs deniers”⁸, le carnet d’Ozias en apporte un nouveau témoignage. « Comment ne pas s’enrichir dans une maison où régnait tant d’ordre, où l’on faisait des “magnans” (vers à soie), et en quantité, où trois muids de vin disparaissaient en quelques jours ? »

Car depuis 1685, les recettes du logis augmentent, 35 dragons cantonnés à Sommières fréquentent le comptoir, rejoints trois ans plus tard par une nouvelle compagnie.

⁷ Le jeune Racine, séjournant à Uzès en 1661-1662, nous parle de cette ancienne mesure du volume des matières sèches, usitée dans le midi, dans son *Lexique*, éd. P. Mesnard : « Le beau blé qui ne valait que quinze livres en vaut vingt et une la salmée ; on l’appelle ainsi [à Uzès], et cette mesure contient environ dix minots ou un peu plus » Le minot équivalait à environ 38 litres. Le muid, cité plus haut, mesurait les liquides et valait un peu plus de 274 litres.

⁸ Robert Merle in « Fortune de France »

« Le cabaret ne désemplassait pas ; un pot de vin blanc par-ci à huit sols ; deux pots de vin rouge par là, cinq sols ; il n’y a plus de place : marchands de bœufs, meuniers, fabricants de toiles vont dîner en ville, et mestre Franc prend “ quatre sols pour l’accommodage ” d’un levreau qu’on lui a fourni. Les dragons d’alors... aiment les damoiselles ; les registres du logis en font une petite mention... »

Ozias franc eût mieux aimé ne pas gagner tant d’argent ; au lieu du valet du Père jésuite Robert, au lieu de ces troupes venant convertir par force ses coreligionnaires, il eût préféré des marchands de laine de Montpellier, de Mazamet... Bien que la rente eût été portée à 20 livres, les “boutes” et les “carteroles” de vin qui se débitaient au logis permettaient de réaliser de bons petits bénéfices. Quand on amenait des prisonniers d’Alais à Montpellier, c’est chez lui que logeait leur gardien... La foire des Rameaux et celle d’octobre, voila la moisson des bons “escus blancs”. »

La maison est donc florissante. En 1691, d’un seul coup, Ozias achète pour 38 livres d’étain. En 1695, l’inventaire annuel de l’auberge répertorie : 16 « candeliers », 48 grands plats, 120 assiettes, 10 salières, 45 « culières », pour un poids total de 350 livres de ce métal.

Lorsqu’après la “Guerre des Camisards”, le calme revient, un nouvel inventaire (après 1715 ?) fait apparaître 168 “assiettes d’estain”, soit 48 de plus que naguère. Le logis est devenu auberge et a continué à prospérer.

C’est un des fils d’Ozias, Jacques, né en 1673, qui est alors en charge de l’entreprise familiale. Marié le 10 février 1697 à Marguerite DESPUECH, il eut, selon A. BARDON, douze enfants ; Marie, née en 1698, épousera à 21ans Pierre CUSSON, hôte de “l’Aigle d’or”.

« Jacques-Franc II, petit-fils d’Ozias, né en 1704, eut pour parrain et marraine ses frère et sœur. Lui et son frère cadet

Henri (né en 1709), continuèrent en bonne harmonie les traditions de la famille.

L'auberge étant devenue leur propriété, on n'avait plus de rente à payer ; il ne restait que les contributions de toute nature, depuis la taille jusqu'aux redevances dues au "barron de Ville-ville".

Les locaux étaient sans cesse insuffisants. En 1767, on acheta de Jacques Nicol, écuyer, ancien capitoul et seigneur de Montblanc, à Toulouse, la maison voisine⁹ moyennant cinq mille livres, "juste valeur eu égard au temps". »

C'est un troisième Jacques FRANC, né en 1737, qui succède à son père Henri et à son oncle Jacques II. Il vivra jusqu'en 1813, « *portant allègrement le poids des ans.* »

Dans les archives de la période révolutionnaire, au registre de 1791 « recensement foyer » en vue de l'imposition, on relève :

« Franc jacques, aubergiste, 54 ans, né à Sommières, 1 femme, 2 garçons, 1 fille, loyer de maison¹⁰ 400... »

À cette époque, trois enfants étaient à la charge du couple ; Jacques III et son épouse Anne RATIER en ont eu quinze. Et c'est le fils né en 1770, lui aussi prénommé Jacques, qui prend la suite à la tête de l'auberge.

Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, toujours à l'étroit, Jacques, le quatrième, achète l'ancien cimetière qui jouxte l'hôtel.

« Il en fit un petit jardin qui subsiste encore, en revendit une part à M. Dumas, et agrandit ses écuries.

Son père... surveillait les travaux ! »

⁹ Sur le plan de 1672, cette maison est indiquée comme appartenant à un Daniel Nicol.

¹⁰ Le "loyer de maison" était-il une sorte de taxe immobilière ? C'est la somme la plus élevée au chapitre des aubergistes, un seul parmi les dix autres mentionnés payant autant.

En 1830, Jacques IV FRANC, le quatrième, se décide à prendre un maître cuisinier pour ne plus s'occuper désormais que de ses grandes propriétés. Car le cadastre napoléonien de Villevieille confirme la possession par « *Jacques Franc, hôte à Sommières* », de plusieurs parcelles attenantes situées à l'emplacement de l'actuel Mas FRANC.

200	Franc Jacques hôte à Sommières 226	ef	vigne	x 1	87,50	$\frac{1}{4} \frac{3}{4}$ 1. 2	
200	ef	227	ef	Comm.	x 1	86,00	3. 4.
200	ef	228	ef	B. rural	x	1 60	1.
200	ef	229	ef	vigne	x	13 60	1.
200	ef	230	ef	Terre lab.	x 3	50,90	$\frac{4}{5} \frac{1}{5}$ 1. 2
200	ef	231	ef	Terre lab.	x	9 10	2.

Extrait du cadastre napoléonien de Villevieille.

A.D 30 3P 3301

L'unique bâtiment rural, parcelle 228, est peut-être la bergerie, qui porte encore de nos jours la date 1641.

On trouve aussi vignes, terres labourables, prairies... à son nom dans le cadastre de Sommières, et bien sûr, les parcelles « A35, *sol de maison et jardin* (peut-être le logis du Soleil), A36, *jardin et* A37, *sol de maison* (la demeure de la famille ?) » sur la place du Bourguet.

Jacques IV FRANC est donc un homme riche.



Cadastré napoléonien¹¹, Sommières section A La ville
AD 30

Les parties grisées matérialisent des bâtis, en blanc sont les cours, jardins... La
"rue du jeu de ballon" a remplacé le "fossé de la ville" de 1672.

¹¹ La loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du cadastre parcellaire français, appelé Cadastre Napoléonien ou encore Ancien Cadastre, réalisé entre 1807 et 1850, « pour servir à fixer les limites des propriétés et à empêcher les procès. » Dans les faits, le cadastre napoléonien aura avant tout une vocation fiscale.



Le Mas Franc, de nos jours.
Photos Guy Vidal



« *Il avait lu dans sa Bible comment il devait faire usage de sa fortune... Il se rendait chaque jour à cheval à sa terre, salué par tous, prêtant de l'argent en chemin, et ne voulant jamais entendre aucun mauvais propos sur ses débiteurs.* »

Il continue en cela l'œuvre de son père qui, pendant « *les grands évènements de la Révolution, fut la providence de tous les boutiquiers, de tous les négociants lorsqu'ils avaient quelques factures à payer et que le tiroir ne contenait pas d'argent.* »

Le dernier des FRANC, son fils né en 1817, a été reçu avocat en 1840 ; il n'exercera jamais la profession familiale – l'hôtel était loué depuis le début des années 1830 – mais il aura à cœur de maintenir à l'hôtel du Soleil son antique importance.

En effet, dès l'achèvement de la ligne de chemin de fer Alès-Beaucaire (l'adjudication date de 1833), la diminution des recettes, tant à l'écurie qu'à la table d'hôte, laisse prévoir les conséquences qu'aura la création du réseau complet des voies ferrées. Qu'en sera-t-il lorsque Sommières sera dotée d'une gare ?¹² Les voyageurs traiteront leurs affaires entre deux trains et repartiront pour un autre endroit.

Entrepreneur de diligence, Jacques-Henri lutte de tous ses moyens : il s'obstine à avoir des voitures sur Lunel, Nîmes, Montpellier à quelque prix que ce soit. « *...il dépensera dans les voitures plus de 150 000 francs, disent ses vieux serviteurs, mais ils exagèrent considérablement.* »

Vaincu, constatant que l'hôtel du Soleil lui-même a été “tué” par le chemin de fer, le dernier descendant mâle d'Ozias FRANC s'éteint en 1874.

Le bien familial échoit à Blanche Laure FRANC, « *mais maintenant que le phylloxera est venu accélérer la décroissance des voyageurs, qui se serait chargé de ces grandes salles, de ces*

¹² La construction de la gare de Sommières et le percement du tunnel se situent aux environs des années 1869 - 1870. (SSH 2000 N° 8)

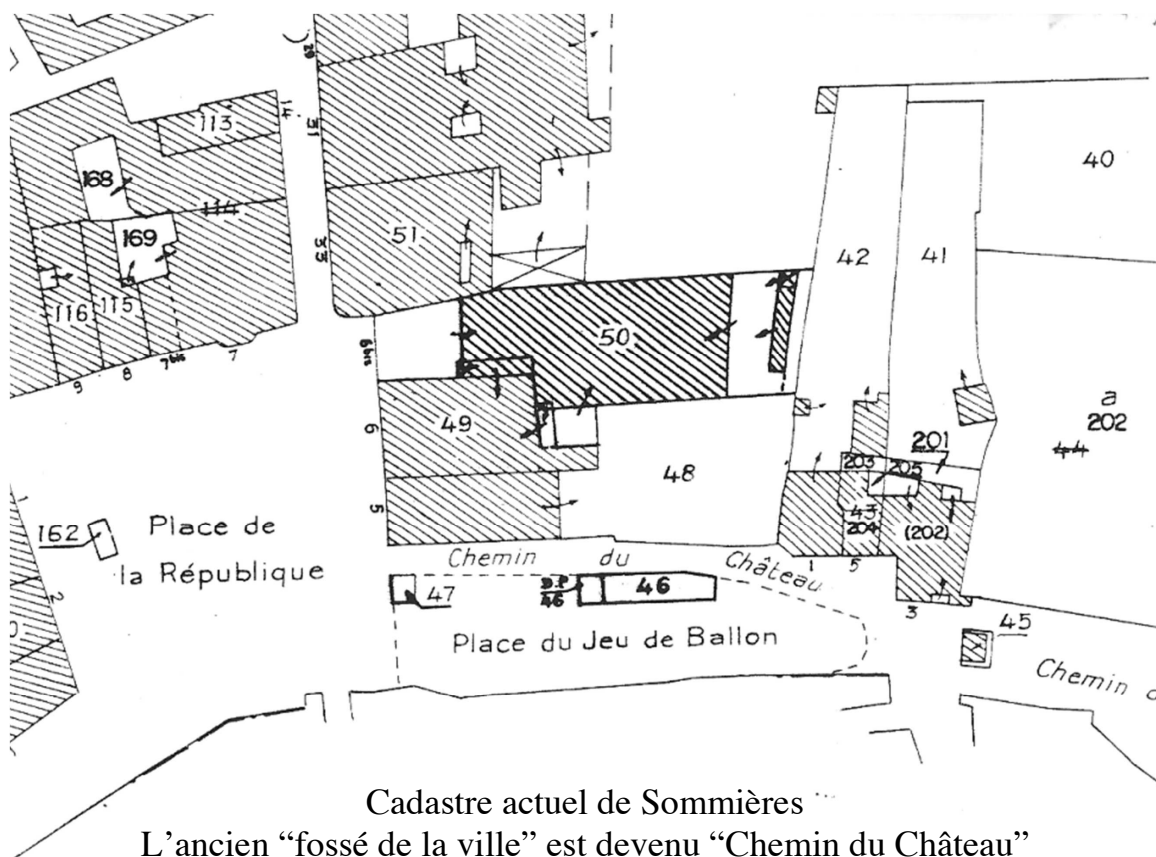
50 chambres, de ces remises, vraies casernes ? Personne.

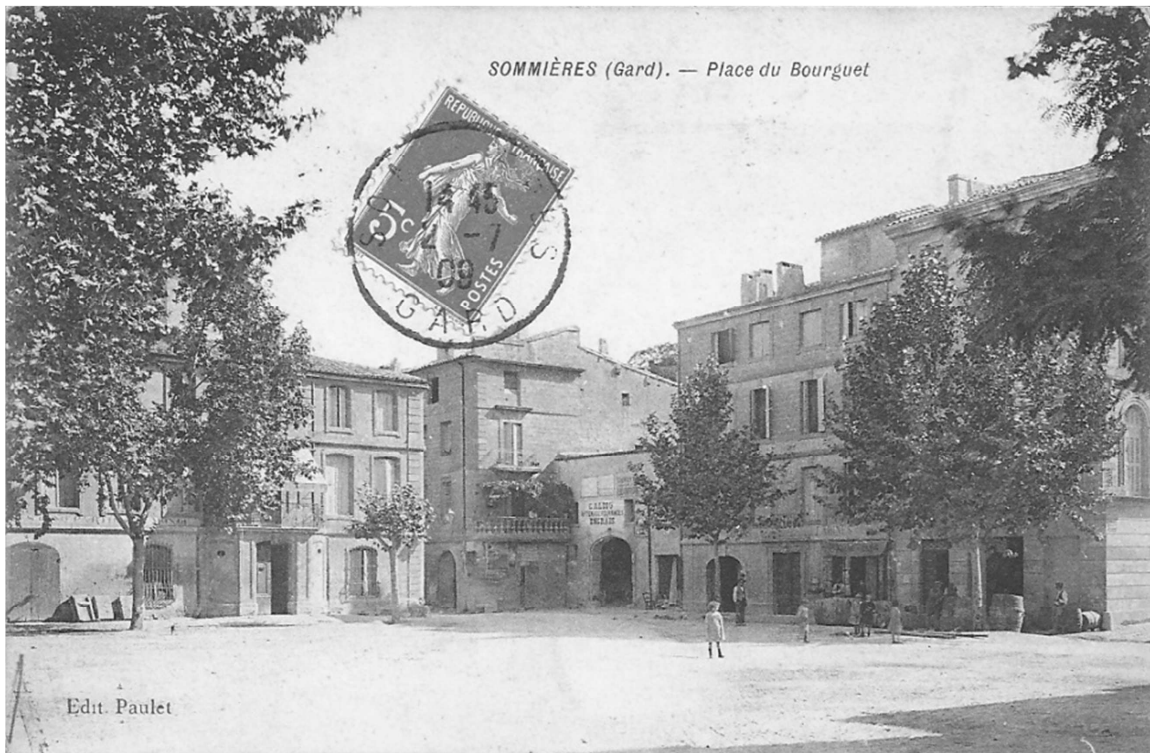
On a fermé la porte : les Franc ont tressailli dans leur tombe (1879). »

Ainsi se termine le récit d'Achille BARDON.

Les archives cadastrales de Sommières mentionnent la vente, en 1893, des parcelles A35 et A36 à ALDOU Jacques (marchand de grains), et en 1895, la parcelle A37 passe à MABELLY Jules (négociant en vin).

Ces trois parcelles correspondent aux actuelles parcelles 48, 49 et 50, englobant le nouveau centre médical, et les bâtiments qui vont du bureau de poste à l'agence du Crédit Agricole.





Carte postale datée du 2 juillet 1909
Coll. Guy Vidal

On distingue

la boutique de C. ALDOU, ENGRAIS
(actuelle entrée du C.A.)

les tonneaux du marchand de vin
(actuel bureau de poste)



Remerciements à

Madame Solange GUIFFREY, qui a aimablement prêté l'exemplaire du livre d'Achille BARDON, dont nous avons cité de larges extraits.

Cécile FARRET, pour ses recherches dans les registres et cadastres, aux archives municipales de Sommières.



MEMOIRE INSTRUCTIF
sur les Aubergistes, Hostelliers, ceux qui logent en Chambre garnie, traittent, donnent à manger en Gargotte ou autrement, en conséquence de l'Edit du mois de Mars, mil six cents quatre-vingt-treize. Soit dans les Villes, Lieux, Hameaux & Baraques.

LA premiere observation qu'on doit faire sur l'execution de cet Edit, c'est de connoistre ceux qui sont dans le cas de l'Edit; dans ce nombre sont:

- Ceux qui logent en chambre garnies.
- Ceux qui tiennent des Hostelleries.
- Ceux qui tiennent Cabaret où l'on boit & mange.
- Ceux qui tiennent des Auberges où l'on paye par jour des sommes fixez.
- Ceux qui donnent à manger à juste prix, qu'on nomme vulgairement Gargottes.
- Les Traiteurs.
- Les Patissiers qui donnent à manger.

A